

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 09  
Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq le 19 mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 14 mai 2025

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, BRIANCEAU Aline, THURNE Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à Mme FEUILLATRE Catherine  
Mme BAZIL Marine  
M. LOR Jean-Michel  
Mme JARRY Alice

**ABSENTS** : M. MARAIS Sébastien  
M. CHAIGNEPAIN Frédéric  
M. RIMBAULT Maxime

M. THURNE Dominique a été élu secrétaire de la séance.

### OBJET : Intervention musique et danse à l'école privée Saint Joseph

Monsieur le Maire expose que la commune a maintenu jusqu'à présent les interventions musique et danse à l'école Saint Joseph. Le Département sollicite la commune pour le maintien ou non de ces interventions pour l'année scolaire 2025/2026.

Pour rappel, le Département apporte son aide organisationnelle : recherche d'intervenants qualifiés, recensement des besoins des écoles, répartition des intervenants sur le territoire, habilitation de l'éducation nationale, préparation des contrats, élaboration des plannings et contrôle pédagogique des intervenants.

Il s'agit d'interventions en musique et en danse pour les élèves de cycle 2 (CP-CE1-CE2) et cycle 3 (CM1 et CM2), à raison de 8 séances d'une heure par classe sur l'année scolaire, uniquement sur temps scolaire et en présence de l'enseignant de la classe. Ces interventions font l'objet d'une rémunération brute de 30,00 € par heure, majorée de 3,40 € en cas de déplacement de l'intervenant à plus de 30 km de sa résidence familiale.

Les interventions sont proposées dans la limite des disponibilités des intervenants susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les écoles.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le rapport,**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- **Maintient** les interventions musique et danse à l'école privée Saint Joseph pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- **Accepte** l'accompagnement organisationnel pour les interventions musique et danse du Département ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Au registre suivent les signatures**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**André COQUELIN**

Signé électroniquement par : André  
Coquelin  
Date de signature : 20/05/2025  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
En Sous-Préfecture le  
Publié et/ou notifié le

20 MAI 2025